



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand) Band 32/3 (2005)

DOI: 10.11588/fr.2005.3.63943

## Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





de stratégie militaire et de management à l'américaine. Évoquant une »continuité des élites«, l'auteur, tout en citant bon nombre de ces »experts«, déplore l'insuffisance des recherches et l'absence d'une banque de données en la matière.

Rita THALMANN, Paris

Fritz Kieffer, Judenverfolgung in Deutschland – eine innere Angelegenheit? Internationale Reaktionen auf die Flüchtlingsproblematik 1933–1939, Stuttgart (Franz Steiner) 2002, 520 p. (Historische Mitteilungen, Beiheft 44).

Soutenue en 2000 à l'Université de Mayence, cette thèse d'histoire est basée sur l'analyse de documents de 20 centres d'archives (russes, américaines, israéliens, allemands, autrichiens et de la SDN). L'ensemble est complété par une importante bibliographie sur le problème de l'émigration des juifs du Reich entre 1933 et 1939. En six chapitres, l'auteur aborde successivement le rôle de la SDN, les plans de financement successifs élaborés par les milieux juifs anglo-saxons, proposés aux dirigeants du Reich pour accélérer les possibilités de départs des juifs. Plans contrecarrés entre autres par les partisans du boycott et l'échec de la Conférence d'Évian.

L'Allemagne invoquant constamment la manque de devises, les projets successifs s'inspirent de l'accord de HAAVARA conclu en 1934, qui prévoit un système de transferts de biens juifs par exportation de produits allemands achetés par des institutions sionistes. Cet accord, maintenu jusqu'en 1939 par le ministère de l'Économie du Reich, malgré l'opposition des Affaires étrangères, permet l'émigration légale de 60 000 juifs en Palestine. Mais son extension à d'autres pays se heurte aux divergences entre dirigeants nazis: les uns estimant que le problème des juifs du Reich est une affaire intérieure, d'autres, comme Hitler, Goering, le ministère de l'Économie et les Services de Sécurité étant arrivés à la conclusion qu'une émigration massive des juifs exige l'apport d'instances étrangères indispensable au financement faute duquel aucun pays n'accepte de les accueillir.

Autre obstacle bien mis en lumière: la contradiction entre les milieux juifs décidés à obtenir la sortie de leurs coreligionnaires en péril, quitte à soutenir en contrepartie l'économie du Reich et l'organisation internationale de boycott des produits d'Allemagne décidée à asphyxier son économie pour faire plier le régime nazi. Facteur supplémentaire d'échec: la raréfaction, à partir de 1936, des produits allemands d'exportation découlant de la réorientation de l'économie à la préparation à la guerre selon le plan de quatre ans. D'où le durcissement des négociateurs allemands.

Ni la Conférence d'Évian, initiée en 1938 par le Président Roosevelt sans préparation préalable sérieuse – l'invitation assure même les trente-deux États participants que l'on n'attend pas d'eux l'acceptation de plus d'émigrants que ceux prévus par leurs législations. Ni l'exemple dissuasif de l'administration américaine refusant d'améliorer l'octroi d'affidavits pour remplir les quotas d'immigration n'apportent la moindre solution pour les quelques 650 000 juifs ou décrétés tels par la légalisation nazie encore présents en Allemagne et Autriche annexée. Si le Comité intergouvernemental issu de la conférence d'Évian prend le relais des négociations avec le ministère des Affaires étrangères du Reich, l'assurance, donnée en son nom le 24 octobre 1938 par Daladier reconnaissant au gouvernement allemand »le droit absolu de prendre à l'égard de certains de ses ressortissants des mesures qui relèvent uniquement de sa souveraineté« achève de convaincre Hitler que seule sa politique de coups de force peut accélérer l'émigration massive qu'il souhaite, C'est dans ce contexte qu'intervient le pogrom du 9 au 10 novembre dont l'attentat de Grynszpan contre le secrétaire d'ambassade vom Rath à Paris fournit le prétexte.

Or malgré les protestations indignées des démocraties, notamment anglo-saxonnes, l'action ne suit pas. La France, quant à elle, va jusqu'à recevoir trois semaines plus tard le

280 Rezensionen

ministre Ribbentrop venu signer un traité d'amitié et de coopération. De leur côté, les négociations du comité intergouvernemental se poursuivent avec les instances allemandes sans tenir compte du facteur temps. Lorsque Max Warburg, initiateur des premiers plans d'immigration massive, évoque en juin 1939 devant un auditoire américain »la toute dernière chance« de sauver les juifs du Reich, la seule chance réelle d'y parvenir était en fait déjà passée puisque Hitler menaçait désormais ceux-ci d'extermination dans la perspective de la guerre. Bilan accablant des occasions manquées pendant qu'il en était encore temps.

Rita Thalmann, Paris

Bryan Mark Rigg, Hitlers jüdische Soldaten, mit einem Geleitwort von Eberhard JÄCKEL, aus dem Amerikanischen von Karl Nicolai, Paderborn (Schöningh) 2003, XVII-439 p.

C'est un ouvrage agaçant, dérangeant aussi, mais dont le thème devait être traité car il dépasse le cadre allemand pour compléter l'histoire du racisme, tel que le comprenait Léon Poliakov. Certes, il répond aux critères les plus rigoureux de l'écriture historienne, mais l'auteur n'est-il pas quelque peu naïf, en découvrant l'ampleur et la profondeur de tout l'appareil mis en place depuis les lois raciales de Nuremberg en 1935 pour chasser Juifs, »demi« ou »quart de Juifs« de la vie publique et, en l'occurrence, des forces armées? Ou plutôt, à quel public s'adresse Rigg? Ou bien cette étude n'arrive-t-elle pas un peu tard? Il n'empêche. En faisant la part des choses, si l'auteur d'adresse à un public sinon averti du moins curieux, d'une nouvelle génération (et américaine?) on trouvera dans ce cas une somme de connaissances intéressantes qui forment la charpente de l'étude, du thème central: la position et le sort de ceux devant répondre aux règles quasi mathématiques de pourcentage de sang juif et devant ou souhaitant servir dans la Wehrmacht. Et puis, il y a aussi une autre catégorie de lecteurs qui pourra faire abstraction de ce que j'appelle charpente, laquelle est naturellement indispensable à la construction du texte.

Dans sa préface, Eberhard Jâckel estime »que certains accepteront mal que des Juifs ont servi dans la Wehrmacht de Hitler et que ce titre lui-même, relève de la provocation ... «. Je n'irai pas jusque là, même si ce titre se trouve mis à mal, voire controuvé par l'étude ellemême. Il ne pouvait s'agir en effet que de »Mischlinge«, terme péjoratif désignant des individus issus de mariages, souvent lointains, entre Juifs et non Juifs, ayant pour la plupart rien, ou peu de choses à voir avec la religion hébraïque, soit par une totale et déjà ancienne assimilation soit par simple ignorance jusqu'au moment où les lois raciales leur fit découvrir, ou leur rappela (ce qui me paraît bien plus vraisemblable) leur état inférieur de citoyen »non aryen«. Combien ont pu être aptes à servir dans la Wehrmacht? Rigg estime leur nombre à 150 000, mais il semble que les divers recensements effectués par les services d'état-civil et les bureaux de recrutement aboutissent à des chiffres trop incertains et la différence entre »quart« et »demi-juifs« a laissé subsister une marge d'erreur considérable, augmentée par le nombre inconnu de fausses déclarations. Après l'ordre (secret) du 8 avril 1940 et jusqu'à décembre, 70 000 »demi-juifs« auraient été libérés de leurs obligations militaires et chassés de la Wehrmacht; cet ordre fut repris en janvier 1941 et stipulait que ces catégories de »juifs« n'avaient droit à aucune promotion: pouvait-on imaginer un Juif donner des ordres à un Aryen? Rigg est parvenu au total de 1671 militaires allemands d'origine juive ayant servi dans la Wehrmacht, 967 »demi-juifs«, 607 juifs à 25% (!) et 97 juifs. On relève parmi eux un maréchal, Erhard Milch, cas exceptionnel à tous égards, et bien connu, à qui Hitler accorda un »certificat d'aryanité« et qui fut à l'abri des ultimes mesures de répression édictées après l'attentat du 20 juillet 1944. On connaît bien sûr ces propos de Goering (apocryphes?) »c'est moi qui décide qui est juif« mais en réalité, seul Hitler, après filtrage de la Reichskanzlei, accordait les certificats d'aryanité ou d'appartenance à la race allemande pure. L'auteur a parcouru tous les secteurs de l'Allemagne afin de retrouver et interviewer les survivants de